



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
de l'action territoriale**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SARL PLOURDE TERRASSEMENT  
commune de Garennes-sur-Eure**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/029, il a prescrit la mise à la consultation du public, pendant une durée de quatre semaines, de la demande d'enregistrement présentée par la sarl PLOURDE TERRASSEMENT, pour un projet d'installation de stockage de déchets inertes et remise en état de carrière sur la commune de Garennes-sur-Eure.

La consultation du public se déroulera **du jeudi 30 juin 2022 à 9h00 au jeudi 28 juillet 2022 à 18h00**.

Durant le délai de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier en version « papier » comprenant la demande et la description du projet à la **mairie de Garennes-sur-Eure**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- lundi et mardi de 15h00 à 18h30,
- mercredi de 9h30 à 12h30,
- jeudi du 15h00 à 18h30,
- vendredi de 15h00 à 18h30.

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être obtenues auprès de la Sarl PLOURDE TERRASSEMENT, chemin du Buisson de May – 27120 Caillouet-Orgeville.

Aux jours et heures fixés ci-dessus, le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la **mairie de Garennes-sur-Eure** ou les adresser par courrier au préfet de l'Eure - Direction de la coordination de l'action territoriale – Service juridique interministériel et des procédures environnementales – Mission environnement et aménagement - boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-projet-plourde@eure.gouv.fr** avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L. 521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché dans les communes de Garennes-sur-Eure, lieu d'implantation du projet et de La Couture-Boussey et Ivry-la-Bataille communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Il est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure, accompagné de la demande et du dossier de l'exploitant pendant quatre semaines à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr>

Rubriques : Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/

Consultations-publiques : Enregistrement-sarl PLOURDE TERRASSEMENT-Garennes sur  
Eure

Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET